

Options

SOB1012 - PRHN

Domaine : **Sciences politiques et sociales** Grade académique : **Bachelier en gestion des ressources humaines - Namur**Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 4		VOLUME HORAIRE 0 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département social de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Christine Biston	RESPONSABLE DE L'UE Valérie STAIESSE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Debora FANARA Barbara LEBOUTTE Valérie STAIESSE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
SO-Gestion des Ressources Humaines	1	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette UE vise les objectifs suivants en lien avec le référentiel de compétences :

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- Au terme de son cursus, le bachelier en Gestion des Ressources Humaines :
 - Comprend le fonctionnement global de l'organisation et le contexte dans lequel elle évolue ;
 - Gère des projets soit conçoit, conduit et évalue des projets ou des études RH ;
 - Intègre dans ses réflexions et actions des dimensions éthiques y compris la responsabilité sociale de l'organisation.
 - Etablit une relation et une communication professionnelles au niveau collectif et/ou individuel avec les parties prenantes internes et externes de l'organisation
 - Utilise activement une langue (Néerlandais) en communication orale et écrite nuancée dans la cadre de situations diversifiées de la vie sociale et professionnelle au sein d'une organisation et plus particulièrement dans le département RH.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Néerlandais

Au terme de l'année académique, l'étudiant sera capable de:

- D'utiliser activement la langue néerlandaise en communication orale et écrite nuancée, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale et professionnelle en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés, indispensables à la survie sociale, en utilisant la grammaire et les champs lexicaux abordés et utilisés aux cours.

Les compétences spécifiques (comprendre, lire, écrire, parler, s'exprimer), en référence au CECR, sont adaptées aux contenus de cours propres à la formation RH et aux compétences particulières visées pour chaque groupe de niveau des étudiants.

Néerlandais : les fondamentaux

D'utiliser activement la langue néerlandaise en communication orale et écrite, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale et professionnel en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés, indispensables à la survie sociale, en utilisant les codes grammaticaux et lexicaux abordés et utilisés aux cours.

Les compétences spécifiques (comprendre, lire, écrire, parler, s'exprimer), en référence au CECR, sont adaptées aux contenus de cours propres à la formation RH et aux compétences particulières visées pour chaque groupe de niveau des étudiants.

Actualité RH

En construction

Entrepreneuriat

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Identifier les principales caractéristiques de l'entrepreneuriat et de la démarche entrepreneuriale.

Analyser un défi entrepreneurial concret et proposer une réponse adaptée.

Collaborer au sein d'une équipe dans le cadre d'un projet entrepreneurial.

Présenter et argumenter une proposition sous la forme d'un pitch.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Communiquer en néerlandais à l'oral et à l'écrit dans des situations sociales et professionnelles RH, puis analyser en équipe un défi entrepreneurial pour proposer et argumenter une solution.

CONTENU

Néerlandais

- Activation des ressources grammaticales et lexicales (parler, poser et répondre à des questions, ...) liées aux thèmes de la vie sociale et professionnelle (liste non exhaustive):

- se présenter, présenter les autres
- exprimer des données temporelles
- exprimer ses goûts
- décrire (des personnes, lieux, objets, environnement, ...)
- s'exprimer au présent et au passé concernant un événement
- etc... (cf. cours sur Moodle)

Néerlandais : les fondamentaux

- Activation des ressources grammaticales et lexicales (parler, poser et répondre à des questions, ...) liées aux thèmes de la vie sociale et professionnelle (liste non exhaustive):

- se présenter, présenter les autres
- exprimer des données temporelles
- exprimer ses goûts
- décrire (des personnes, lieux, objets, environnement, ...)
- s'exprimer au présent et au passé concernant un événement
- .etc .. (cf. cours sur Moodle)

Actualité RH

En construction

Entrepreneuriat

- 4 heures consacrées à la découverte du monde de l'entrepreneuriat et à la sensibilisation aux différentes dimensions de la démarche entrepreneuriale.
- 8 heures consacrées à un challenge entrepreneurial, organisé en collaboration avec AKT et Wallonie Entreprendre.

Dans le cadre de ce challenge, les étudiants sont confrontés à un défi réel proposé par une entreprise en lien avec AKT. Ils bénéficient de l'accompagnement d'entrepreneurs et d'experts et participent à une journée immersive articulée autour de l'idéation, de la structuration de leur proposition et de la préparation d'un pitch.

La journée comprend une présentation des projets devant un jury issu de l'écosystème entrepreneurial, ainsi qu'une remise de prix. Cette expérience permet aux étudiants de développer leur capacité à travailler en équipe, à proposer des solutions concrètes et à se confronter directement à l'écosystème entrepreneurial wallon.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Néerlandais

- cf. bibliographie du syllabus

Néerlandais : les fondamentaux

- cf. bibliographie du syllabus

Voir bibliographie dans le syllabus.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
--------------------------	---------

ARHN10121-NDLG1 — Néerlandais	Disponible sur la plateforme : - manuel de cours : textes, vocabulaire et exercices - syllabus grammaire : exercices - tutoriels de grammaire - supports audio correspondant aux dialogues de la vie professionnelle Supports des professeurs sur Moodle
ARHN101221-NDFOND — Néerlandais : les fondamentaux	Disponible sur la plateforme : - syllabus de cours : textes, vocabulaire, grammaire et exercices - tutoriels audiovisuels de grammaire - supports audio correspondant aux dialogues de la vie professionnelle Supports des professeurs sur Moodle Vidéos, syllabus
ARHN101222-ACRTH — Actualité RH	<i>À définir</i>
ARHN101223-ENTREP — Entrepreneuriat	<i>À définir</i>

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ARHN10121-NDLG1 — Néerlandais	48 h	Néerlandais (et français utilisé ponctuellement pour faciliter l'apprentissage)	Néerlandais
ARHN101221-NDFOND — Néerlandais : les fondamentaux	24 h	Néerlandais (et français utilisé ponctuellement pour faciliter l'apprentissage)	Néerlandais
ARHN101222-ACRTH — Actualité RH	12 h	Français	Français
ARHN101223-ENTREP — Entrepreneuriat	12 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ARHN10121-NDLG1 — Néerlandais	Jeux de rôles, mises en situation, conversations interactives, cours magistraux... Travail à domicile: exercices grammaticaux, lexicaux, ...
ARHN101221-NDFOND — Néerlandais : les fondamentaux	Jeux de rôles, mises en situation, conversations interactives, cours magistraux... Travail à domicile: exercices grammaticaux, lexicaux, ...
ARHN101222-ACRTH — Actualité RH	En construction
ARHN101223-ENTREP — Entrepreneuriat	L'activité d'apprentissage est organisée en deux temps :

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

À définir

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

À définir

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale attribuée à l'UE est la moyenne géométrique pondérée des notes obtenues aux activités d'apprentissage (AA) qui la composent.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
--------------------------	------------------------

ARHN10121-NDLG1 — Néerlandais	Au Q1, pondéré à 40 %, l'évaluation continue vaut 40 points sur 80 : test 1, 15 points sur 40 ; test 2, 25 points sur 40. Elle dispense de l'examen écrit de janvier si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 50 %. Si elle est inférieure à 50 %, l'étudiant présente l'examen écrit de janvier, valant 40 points sur 80. L'examen oral de janvier vaut 40 points sur 80. Au Q2, pondéré à 60 %, l'évaluation continue vaut 40 points sur 100 : test 3, 15 points sur 40 ; test 4, 25 points sur 40. Elle dispense de l'examen écrit de juin si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 50 %. Si elle est inférieure à 50 %, l'étudiant présente l'examen écrit de juin, valant 40 points sur 100. L'examen oral de juin vaut 60 points sur 100. Au Q3, l'examen écrit porte sur les matières du Q1 et du Q2 et vaut 40 points sur 100. L'examen oral vaut 60 points sur 100. Une dispense d'oral peut être accordée en cas de réussite de l'oral de juin ; dans ce cas, la note de juin est reportée. En cas d'absence pour maladie, de motif légitime ou de non-présentation à un test écrit d'évaluation continue, l'étudiant doit présenter l'examen écrit en session. En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen d'une ou plusieurs AA de l'UE, la note zéro « 0 » est attribuée à l'AA concernée ainsi qu'à l'UE.
ARHN101221-NDFOND — Néerlandais : les fondamentaux	En septembre–janvier, un examen écrit compte pour 25 % (pondération Q1 : 25 %). En février–juin, un examen écrit compte pour 25 % et un examen oral pour 50 % (pondération Q2 : 75 %). En deuxième session, un examen écrit sur le Q1 et le Q2 compte pour 50 % et un examen oral pour 50 % (pondération Q3 : 100 %). En deuxième session, l'écrit porte sur toute la matière du Q1 et du Q2. Une dispense d'oral peut être accordée si l'oral de juin est réussi ; la note de juin est alors reportée. En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen ou toute autre méthode évaluative d'une ou plusieurs AA de l'UE, la note zéro « 0 » est attribuée à l'AA concernée ainsi qu'à l'UE.
ARHN101222-ACTRH — Actualité RH	en construction.
ARHN101223-ENTREP — Entrepreneuriat	En septembre–janvier, la participation au projet entrepreneuriat (travail de groupe) est indiquée à 100 %. En février–juin, la fiche indique un travail individuel (défi entrepreneurial). En deuxième session, elle indique un travail individuel (défi entrepreneurial). La présence au cours est requise. En vertu de l'article 16/1 du REE, la titulaire du cours peut proposer au jury restreint de s'opposer à l'inscription en première session d'un étudiant qui n'aurait pas assisté à au moins 70 % des cours, quel qu'en soit le motif (CM, ML, PP). La note dans ce cas est 0. Toute absence doit être justifiée par un document probant envoyé par courriel au professeur et au secrétariat ; sinon, l'absence sera injustifiée. En référence à l'article 47§1er bis du REED, toute absence, non-présentation ou non-dépôt à l'une/des parties de l'évaluation certificative (interrogation, examen, travail, etc.) pour maladie (CM), motif légitime (ML) ou sans raison particulière (PP) entraîne la note de 0 pour cette/ces partie(s). Règle d'évaluation spécifique de cette UE : en cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen ou toute autre méthode évaluative d'une ou plusieurs AA de l'UE, la note zéro « 0 » est attribuée à l'AA concernée ainsi qu'à l'UE.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.